

2017_CT2_527

OBJET : Institution - Motion pour le maintien d'une desserte ferroviaire de la gare de Pertuis

Le 7 décembre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 1^{er} décembre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – FABRE-AUBRESPY Hervé – FREGEAC Olivier – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GOURNES Jean-Pascal – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PAOLI Stéphane – PERRIN Jean-Marc – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à FREGEAC Olivier – AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – AMIEL Michel donne pouvoir à CALAFAT Roxane – AUGÉY Dominique donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – BACHI Abbassia donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – BENKACI Moussa donne pouvoir à BOUDON Jacques – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DELAVET Christian donne pouvoir à CESARI Martine – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à GALLESE Alexandre – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PELLENC Roger donne pouvoir à DAGORNE Robert – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à CHARRIN Philippe – SLISSA Monique donne pouvoir à BUCCI Dominique – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – TRAINAR Nadia donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à ROLANDO Christian

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CIOT Jean-David – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – JOUVE Mireille – LEGIER Michel – LENFANT Gaëlle – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RENAUDIN Michel – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Madame le Président donne lecture de la motion ci-jointe.

**Motion pour le maintien d'une desserte ferroviaire
de la gare de Pertuis**

Alors qu'existait précédemment la ligne de Cavaillon vers les Alpes, la gare de Pertuis, après presque 30 ans de fermeture, était de nouveau ouverte le 3 septembre 2001 à la circulation des trains de voyageurs à destination d'Aix-en-Provence et de Marseille. La SNCF vient d'annoncer que le 10 décembre 2017 elle supprimerait cette desserte, pour toute la durée des travaux de modernisation de la ligne Aix-Marseille, qui doivent s'étaler durant les mois d'été jusqu'en 2021, soit une fermeture totale du service pendant 4 ans. Cela est d'autant plus étonnant que le Président de la Région PACA s'était engagé publiquement le 20 octobre dernier à ne pas fermer sous son mandat, « de ligne, ni de gare ».

CONSIDERANT que cette fermeture est résolument un très mauvais signal adressé aux communes de la Métropole Aix-Marseille-Provence par l'Etat, la Région PACA et la SNCF, qui montre bien que derrière les engagements en faveur de la mobilité, de la lutte contre le tout-voiture se cache des actions rétrogrades sacrifiant les trains du quotidien sur l'autel du tout-TGV, sachant que dans l'agenda de la mobilité, Pertuis est identifiée comme porte d'entrée nord du réseau de transport public métropolitain.

CONSIDERANT qu'elle n'est qu'une étape d'un plan plus large de la SNCF visant à réduire, à terme, le maillage du réseau ferroviaire.

CONSIDERANT que les arrêts les moins fréquentés de la ligne des Alpes risquent eux aussi à terme d'être fermés, obligeant les usagers à se rabattre vers des gares plus structurantes, niant ainsi toute la dimension d'aménagement du territoire que revêt le réseau ferroviaire.

CONSIDERANT que malgré un niveau de desserte et de fiabilité déplorable depuis plusieurs mois décourageant les usagers, la gare de Pertuis dispose d'une rotation de 16 à 21 TER /jour et d'une fréquentation la classant en 5^e position sur les 9 gares que compte la ligne de Marseille-les Alpes jusqu'à Gap.

CONSIDERANT que la différence tarifaire entre le car et le train est souvent mise en avant, à tort, pour expliquer la concurrence entre les deux modes, alors qu'une harmonisation des tarifs est en cours au niveau métropolitain et que les deux modes de transport ne répondent pas aux mêmes besoins.

CONSIDERANT en effet que la gare ferroviaire de Pertuis est dédiée à des usagers (étudiants et salariés) se rendant en période de pointe et sans rupture de charge sur Aix-en-Provence et Marseille, pour lesquels il n'existe pas d'alternative permettant d'éviter les importants bouchons sur l'A51.

CONSIDERANT l'opposition de la ville d'Aix-en-Provence à l'extension du trafic sur sa gare SNCF prévue dans le cadre du projet MGA2 :

- pour préserver la santé des riverains, en l'absence de l'engagement du projet d'électrification de la ligne Aix-Marseille pourtant inscrit au CPER 2015-2020,
- pour limiter les aménagements prévus sur la gare d'Aix qui apparaissent surdimensionnés
- pour s'opposer à la suppression totale du trafic ferroviaire en gare de Pertuis aux heures de pointe le matin et le soir pendant la période des travaux (4 ans)

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix :

- Exprime sa totale opposition à cette fermeture notamment parce que la CPA et la commune de Pertuis ont lourdement investi sur cet équipement avec la création d'un nouveau pôle d'échanges sur des terrains mis à disposition à titre onéreux par la SNCF, de deux nouveaux pont-rail, d'un giratoire, de la voirie associée et d'un parking de plusieurs centaines de places, pour plus de 12 millions d'euros afin de faciliter l'accès à la gare de la population d'un bassin de vie Sud Luberon-Val de Durance de 50 000 habitants.
- Demande audience à la Ministre des transports, au Président de la Région PACA et à la direction de la SNCF pour que ces derniers reviennent au plus vite sur leur décision et proposent un service minimum de desserte ferroviaire jusqu'à la fin des travaux en 2021.

OBJET : Institution - Motion pour le maintien d'une desserte ferroviaire de la gare de Pertuis

Vote sur la motion

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité la motion ci-jointe et la transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **12 DEC. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171207-2017_CT2_527-
DE
Date de télétransmission : 19/12/2017
Date de réception préfecture : 19/12/2017